

# La mutuelle Intégrance publie son bilan carbone 2022, en progression par rapport à l'année précédente.



Fidèle à ses engagements responsables en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement, la mutuelle Intégrance a réalisé pour la deuxième fois son bilan carbone.

Maurice BECCARI, Président du Comité Ethique, Prospective et Expertise d'usage de la mutuelle Intégrance revient sur ces résultats encourageants.

Le bilan carbone réalisé annuellement de manière volontaire par la mutuelle est confié à la société GREENLY, **labellisé par le Ministère de la Transition Écologique**. Le recours à un professionnel indépendant est gage de sincérité. Le bilan est réalisé sur la base des données comptables pour mesurer l'ensemble des scopes d'émission carbone. Ce bilan permet de mesurer les progrès réalisés et définir des plans d'actions prioritaires.

Le bilan 2022 constitue la deuxième mesure, à cette occasion la catégorisation des dépenses a été réalisée plus finement générant un impact à la hausse sur les émissions carbonées, soit une vision plus prudente du bilan en 2022. **Le bilan 2022 est de 12 teCo2.**

La symétrie des attentions pose comme principe fondamental que la réduction de l'empreinte carbone de la mutuelle est symétrique de la qualité de vie au travail de l'ensemble de ses collaborateurs. Deux mesures concrétisent notre conviction de symétrie des attentions.

- **La transformation de la flotte de véhicules professionnels :**

La mutuelle a réalisé un appel d'offre pour intégrer les évolutions de la fiscalité des véhicules professionnels et améliorer l'outil de travail des salariés itinérants. Le choix de véhicules hybrides neufs en remplacement d'une flotte diesel vieillissante permettra ainsi de limiter l'empreinte carbone. Tous les véhicules sont certifiés EURO NCAP 5 étoiles pour contribuer à la sécurité des salariés. La transformation de la flotte sera réalisée à compter du premier trimestre 2023.

- **Le choix d'un nouvel immeuble éco-certifié pour son siège social :**

L'adoption du télétravail deux jours par semaine par plus de 95% des salariés et l'enquête de satisfaction sur les conditions



de travail réalisée en 2020 ont amené la Mutuelle Intégrance à étudier l'opportunité d'un maintien dans ses locaux actuels avec le scénario d'un déménagement. Cette démarche était motivée à la fois par une volonté d'optimiser les coûts immobiliers et la volonté de disposer de locaux respectueux de l'environnement.

Après étude menée par la société de conseil Parella, la Mutuelle Intégrance a fait le choix de quitter son cœur historique du 18ème arrondissement devenu vétuste et énergivore, pour se tourner vers un immeuble locatif neuf à la Porte des Lilas. Cet engagement lui permet de réduire son empreinte carbone, l'immeuble NEW WAVE choisi étant doté des plus hautes normes environnementales (certifications BREEAM, HQE et EFFINERGIE+). L'emménagement interviendra au 1er trimestre 2023.

Le scope 3 des émissions carbonées (consommation d'énergie pour que les fournisseurs réalisent leurs prestations) représente 90% des émissions de la mutuelle. Compte tenu de la structure du bilan carbone, le plan d'action 2023-2024 comprend l'inclusion de critères environnementaux dans la politique d'achat. La politique d'achat va donc être adaptée en 2023 pour intégrer le critère de bilan carbone aux mises en concurrence, pour sensibiliser et fiabiliser les données de nos fournisseurs sur leur bilan carbone.

Enfin, le bilan carbone a été diffusé sur notre site institutionnel et les salariés et élus seront sensibilisés aux impacts carbonés selon leurs mode de déplacements.

**Maurice BECCARI**

Président du Comité Ethique, Prospective et Expertise d'usage de la mutuelle Intégrance